



# Conseil municipal

Séance du 24 janvier 2023 à 19 H 00

L'an deux mille vingt-trois, le 24 janvier,

Le Conseil municipal de la Commune de CÉZAC dûment convoqué, s'est réuni à 19H00 en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme PORTE Nicole, Maire.

Nombre de membres en exercice : 21

Date de convocation : 20 janvier 2023

Présents (16) : Mme PORTE Nicole, Maire – Mmes HOSTIER Martine, BOITARD Béatrice (à partir de 19h13) ; MM. MASSON Hugo, HAPPERT Éric, FOUCHÉ Laurent, Adjointes – Mmes CHEVRIER Cécile, LAINÉ Agnès, LAVANDIER Isabelle, MÉTEYER Sylvie ; MM. BUSQUETS Bruno, MEHATS Patrice, MORET Jérémy, OLIVIER Manuel, PETIT Christophe, RECLUS Michaël, Conseillers municipaux.

Pouvoirs (5) : M. MAURILLE Bruno à Mme PORTE Nicole,  
Mme MARCHAND Maïté à M. FOUCHÉ Laurent,  
Mme LEGAI Viviane à Mme LAINÉ Agnès,  
Mme MANCHE Fabienne à Mme HOSTIER Martine,  
Mme BONARINI Sonia à M. MASSON Hugo.

Absents excusés (5) : Mmes BONARINI Sonia, LEGAI Viviane, MANCHE Fabienne, MARCHAND Maïté ; M. MAURILLE Bruno.

Secrétaire de séance : M. MASSON Hugo.

## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES EN SÉANCE

N°	OBJET	VOTE
2023-01	Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget principal 2023	Approuvée
2023-02	Création au tableau des effectifs d'un poste de Rédacteur territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	Approuvée
2023-03	Nouvelle Mairie – Choix du prestataire pour la mission de coordination S.P.S.	Approuvée
2023-04	Adoption du règlement communal de voirie relatif à l'aménagement d'accès avec busage de fossé	Approuvée
2023-05	Cession de la parcelle cadastrée section ZB n°81 à Mme LOISEAU	Approuvée
2023-06	Délibération rapportant le reversement de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde	Approuvée majorité
2023-07	CDC Latitude Nord Gironde – Autorisation donnée à Madame le Maire de signer la convention relative aux travaux de voirie sous mandat	Approuvée

Vu pour être publié, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 - art.4.

Le Secrétaire de séance,

HUGO MASSON



Le Maire,

Nicole PORTE